



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Coaticook, le 16 mars 2022

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 16 mars 2022, en respect des mesures sanitaires prévues par les différents décrets. Exceptionnellement, en raison de l'état d'urgence sanitaire décrété suite à la pandémie conformément à l'article 119 de la *Loi sur la santé publique* (RLRQ, chapitre S-2.2) et maintes fois renouvelé (dont le décret n° 214-2022 du 9 mars 2022), le présentiel ainsi que le mode technologique (visioconférence) sont utilisés, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 et de l'arrêté n°2020-029 du 26 avril 2020 et leurs renouvellements subséquents.

**Sont présents :**

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)	présentiel
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)	présentiel
Simon Madore	maire	Coaticook (V)	présentiel
Françoise Bouchard	mairesse	Dixville (M)	visioconférence
Benoît Lavoie	maire	East Hereford (M)	présentiel
Michel-Henri Goyette	maire	Martinville (M)	visioconférence
Steve Lanciaux	maire	Saint-Herménégilde (M)	présentiel
Benoît Roy	maire	Saint-Malo	visioconférence
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)	présentiel
Lyssa Paquette	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)	visioconférence
Pamela B Steen	mairesse	Stanstead-Est (M)	présentiel
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)	visioconférence

**Est absent :**

Jean-Pierre Charuest	maire	Compton (M)
----------------------	-------	-------------

---

**ORDRE DU JOUR**

**1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**

**3.0 ORDRE DU JOUR**

**4.0 PROCÈS-VERBAUX**

- 4.1 Approbation de la séance ordinaire du 16 février 2022
- 4.2 Suivi des procès-verbaux et des rencontres
  - 4.2.1 Dons et commandites récurrents
  - 4.2.2 Transport collectif
    - 4.2.2.1 Convention d'aide financière - PADTC
    - 4.2.2.2 Politique de qualité du service – Transport collectif et adapté – Engagement à réaliser
  - 4.2.3 Conventions d'aide financière – Société québécoise de récupération et de recyclage – Écocentres – Autorisation à signature
  - 4.2.4 Restauration du marais de la Meder – Entente avec la propriétaire des lieux – Autorisation à signature



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

4.2.5 Erreur cléricale - 202.1 *Code municipal* -  
Résolution CM2022-01-010 – Appropriation de  
surplus à des fins budgétaires – Prévisions  
budgétaires 2022 – Département «Tillotson»

**5.0 TRÉSORERIE**

- 5.1 Paiement des comptes
  - 5.1.1 Comptes payés
  - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Suivis financiers et transferts budgétaires
  - 5.3.1 Affectation des soldes non utilisés – Exercice financier 2021 – Partie I – Département « général » - Planificateur ÉLÉ

**6.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE**

- 6.1 Rapport annuel de gestion des matières résiduelles - 2021
- 6.2 Suivi annuel des constructions résidentielles – Article 59 LPTAA

**7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**

**8.0 AVIS DE MOTION**

- 8.1 Règlement concernant les modalités de l'établissement d'une quote-part supplémentaire des dépenses de la Partie « I » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2022 et de leur paiement par les municipalités locales

**9.0 RÈGLEMENT**

- 9.1 **Adoption** - Règlement édictant le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook 2022-2028
- 9.2 **Présentation et dépôt** – Règlement concernant la modalité de l'établissement d'une quote-part supplémentaire des dépenses de la Partie « I » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2022 et de leur paiement par les municipalités locales

**10.0 AUTRES AFFAIRES**

- 10.1 Rapport annuel – Gestion contractuelle – Exercice 2021
- 10.2 Séances du conseil
  - 10.2.1 Septembre 2022
  - 10.2.2 Avril 2022 et suivantes
- 10.3 Mosaique – Prise de photographies
- 10.4 Journée de réflexion annuelle (Lac-à-l'épaule) – Date et lieu

**11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS**

- 11.1 Comité administratif (CA) de la MRC
  - 11.1.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2022
  - 11.1.2 FQM – Les Élu (es) municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien
- 11.2 Comité développement économique (CDÉ) de la MRC
  - 11.2.1 Compte-rendu de la rencontre du 1<sup>er</sup> mars 2022



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- 11.3 Comité régional Milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC
  - 11.3.1 Compte-rendu de la rencontre du 8 mars 2022
  - 11.3.2 Écocentres - Services professionnels – Plans et estimations
- 11.4 Comité régional Occupation du territoire (COT) de la MRC
  - 11.4.1 Compte-rendu de la rencontre du 9 mars 2022
  - 11.4.2 Portrait – Sentiment de sécurité dans les espaces publics de la MRC de Coaticook
- 11.5 Comité régional - Développement des communautés (CDC) de la MRC
  - 11.5.1 Compte-rendu de la rencontre du 8 mars 2022
  - 11.5.2 Fonds Vitalité des milieux de vie
    - 11.5.2.1 Enveloppe de Compton – Les Comptonales
    - 11.5.2.2 Organisme admissible
- 11.6 Comité régional de sécurité publique (CSP) – volet services policiers
  - 11.6.1 Compte-rendu de la rencontre du 23 février 2022
- 11.7 Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC
  - 11.7.1 Compte-rendu de la rencontre du 10 mars 2022
  - 11.7.2 Désignation des membres du CCA
- 11.8 Table des MRC de l'Estrie (TME)
  - 11.8.1 Résumé des décisions de la séance du 27 janvier 2022
  - 11.8.2 Résumé des décisions de la séance du 24 février 2022

**12.0 CORRESPONDANCE**

- 12.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
- 12.2 Le CAB Express – Infolettre n° 111

**13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier

**14.0 AFFAIRES DIVERSES**

- 14.1 Autres informations et/ou rapports
  - 14.1.1 Équipe de la MRC – Infolettre
  - 14.1.2 Félicitations -Prix Hommage Bénévolat Québec – Catégorie Jeune Bénévole -Prix Claude Masson

**15.0 RETOUR SUR LA SÉANCE**

**16.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

**1.0 OUVERTURE**

L'état d'urgence sanitaire a été renouvelé au moins jusqu'au 19 mars 2022 en vertu du décret n° 214-2022 du 9 mars dernier. Suivant l'arrêté n° 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux et ses renouvellements, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a édicté, en raison de la pandémie de la COVID-19, des mesures supplémentaires pour protéger les citoyens, le personnel ainsi que les élus municipaux.



## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

### Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de Comté (MRC) de Coaticook

En raison de l'évolution épidémiologique et l'état d'urgence décrété par le ministre de la Santé et des Services sociaux pour l'Estrie, la participation des élus par tout moyen de communication comme le téléphone ou la visioconférence, de même que les règles de distanciation sociale sont toujours applicables. La présente séance est donc tenue en mode mixte, soit visioconférence et en présentiel. Le public y est de nouveau admis, en respect des mesures sanitaires en vigueur, conformément à l'avis public publié par la MRC le 24 février 2022 à cet effet.

Madame Amélia Carr, agente de communication marketing est présente en visioconférence (mode technologique). Monsieur Dominick Faucher, directeur général et secrétaire-trésorier est présent physiquement à la salle Wallace de la MRC. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe et greffière est également présente en visioconférence (mode technologique) et fait fonction de secrétaire d'assemblée.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance est ouverte à 19h35 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre. Monsieur Jean-Pierre Charuest est absent lors de l'ouverture.

#### **2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**

Bien que le public soit de nouveau admis aux séances du conseil, les citoyens peuvent également transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant toute séance du conseil, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020 fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques ou permettre par d'autres moyens aux citoyens d'y accéder et d'y participer.

Aucune question n'a été reçue avant la présente séance et personne ne souhaite s'adresser aux membres du Conseil de la MRC.

CM2022-03-059

#### **3.0 ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU** que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente séance ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Simon Madore  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

**IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	18	47,31		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	38/45	83 %		

ADOPTION

**4.0 PROCÈS-VERBAUX**

CM2022-03-060

**4.1 APPROBATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2022**

**ATTENDU** l'article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

**ATTENDU** que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2022 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Benoît Lavoie  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Pamela B. Steen

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2022 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	38/45	83 %		

ADOPTION

**4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES**

**4.2.1 DONS ET COMMANDITES RÉCURRENTS**

La MRC de Coaticook soutient financièrement de nombreux organismes ou événements et certains sur une base plus récurrente. La «*Politique concernant les demandes d'aide financière et de commandites*» en vigueur depuis le 20 octobre 2004 vise à ce que la MRC ne contribue pas lorsque les municipalités locales ont également été sollicitées et ont contribué. Une liste des dons et commandites déjà attribués ou prévus au budget de la MRC pour l'exercice financier en cours est présentée par la direction générale à titre d'information. Les municipalités locales pourront donc choisir de contribuer ou non, en sachant que la MRC le fait déjà.

**4.2.2 TRANSPORT COLLECTIF**

CM2022-03-061

**4.2.2.1 CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - PADTC**

**ATTENDU** qu'aux termes du règlement n° 2-312 (2015) – «*Règlement concernant l'acquisition de compétences par la MRC de Coaticook sur l'ensemble de son territoire en matière de transport en commun relativement au transport collectif et au transport adapté*» adopté le 17 juin 2015, la MRC a acquis la compétence au niveau du transport collectif et au transport adapté sur l'ensemble de son territoire ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook est admissible au *Programme d'aide au développement du transport collectif (PATDC)* ;

**ATTENDU** que par sa résolution CM2021-04-80, la MRC de Coaticook a réitéré la demande d'aide financière auprès du ministère des Transports, dans le cadre du *Programme d'aide au développement du transport collectif (PATDC)* pour l'année 2021 ;

**ATTENDU** que dans le cadre du volet 2.2.1 Organisation et exploitation de services de transport collectif dudit programme, la MRC a été jugée admissible à une aide financière maximale de 150 000 \$ pour l'année 2021 ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend en compte une convention d'aide financière déterminant les modalités de versement de l'aide financière en vertu du programme d'aide financière susmentionné et définissant les obligations de chacune des parties et en fait sien comme si au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Steve Lanciaux  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'accepter la Convention d'aide financière dans le cadre de la sous-section «Organisation et exploitation de services de transport collectif» de la section «Transport collectif en milieu rural» du volet «Aide financière au transport collectif régional» du «Programme d'aide au développement du transport collectif», telle que présentée ;
- ▶ d'autoriser le préfet et le directeur général à la signer au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Transports, ainsi qu'à Acti-Bus de la région de Coaticook pour l'en informer.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	38/45	83 %		

**ADOPTION**

CM2022-03-062

**4.2.2.2 POLITIQUE DE QUALITÉ DU SERVICE – TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ – ENGAGEMENT À RÉALISER**

**ATTENDU** qu'aux termes du règlement n° 2-312 (2015) – «Règlement concernant l'acquisition de compétences par la MRC de Coaticook sur l'ensemble de son territoire en matière de transport en commun relativement au transport collectif et au transport adapté» adopté le 17 juin 2015, la MRC a acquis la compétence au niveau du transport collectif et au transport adapté sur l'ensemble de son territoire ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a adopté un plan de transport modifié aux termes de la résolution CM2022-02-039 ;

**ATTENDU** qu'afin de bénéficier des divers programmes d'aide du ministère des Transports, la MRC doit également «**avoir établi, à la suite d'une consultation des usagers, une politique relative à la qualité du service, ou s'engager à le faire**» ;

**ATTENDU** que bien que le ministère n'ait pas défini d'exigences particulières sur le contenu d'une politique de qualité du service ni quant à la forme et le contenu de celle-ci, elle doit être le fruit d'une consultation des usagers en vue de l'amélioration continue de la qualité du service fourni ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ de s'engager par la présente résolution à inscrire la conception d'une telle politique dans le plan de transport annuel afin qu'Acti-bus la réalise en 2022 tel que requis par le ministère des Transports ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Transports, ainsi qu'à Acti-Bus de la région de Coaticook pour l'en informer.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	38/45	83 %		

**ADOPTION**





CM2022-03-063

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**4.2.3 CONVENTIONS D'AIDE FINANCIÈRE – SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE – ÉCOCENTRES – AUTORISATION À SIGNATURE**

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook offre un service d'écocentres occasionnels accessible à l'ensemble des citoyens désirant se départir de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et de résidus domestiques dangereux (RDD), et ce, depuis 2018 ;

**ATTENDU** que bien que ce soit un excellent service de proximité, celui-ci est restreint à quelques jours par année et comporte de nombreux enjeux, dont la sécurité et une popularité sans cesse grandissante surpassant la capacité d'accueil de plusieurs de ces infrastructures ;

**ATTENDU** que bien que ce réseau soit complété par divers services et ressources, la MRC de Coaticook se devait de trouver une solution plus appropriée dans le respect de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) ;

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2021-10-186, la MRC de Coaticook a déposé une demande d'aide financière pour l'établissement de deux nouveaux écocentres régionaux permanents, l'un à Coaticook et l'autre à Waterville ;

**ATTENDU** que les projets de la MRC ont tous deux été jugés admissibles à une aide financière de 100 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend en compte une convention d'aide financière déterminant les modalités de versement de l'aide financière en vertu du programme d'aide financière susmentionné et définissant les obligations de chacune des parties et en fait sien comme si au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Steve Lanciaux

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'accepter la Convention d'aide financière (Dossier AF n° : POE 010 – Dossier juridique n° 5155) dans le cadre du Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois, pour l'établissement de l'écocentre qui sera situé à Coaticook, telle que présentée ;
- ▶ d'accepter également la Convention d'aide financière (Dossier AF n° : POE 016 – Dossier juridique n° 5156) dans le cadre du Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois, pour l'établissement de l'écocentre qui sera situé à Waterville, telle que présentée ;
- ▶ d'autoriser le directeur général à les signer toutes deux, au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à Recyc-Québec.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	38/45	83 %		

ADOPTION

CM2022-03-064

**4.2.4 RESTAURATION DU MARAIS DE LA MEDER – ENTENTE AVEC LA PROPRIÉTAIRE DES LIEUX – AUTORISATION À SIGNATURE**

**ATTENDU** que le marais de la Meder est identifié comme étant un milieu humide d'intérêt régional au Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs collaborent depuis 2018, pour réparer le système d'évacuation du barrage et restaurer les fonctions écologiques du marais en stabilisant le niveau d'eau du milieu humide, tout en s'assurant que le barrage demeure de faible contenance ;

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2018-09-184, la MRC de Coaticook a signé un protocole d'entente avec le ministère pour la restauration du système d'exécutoire au barrage X002678 contrôlant le niveau d'eau du marais de la Meder sur le lot 2 935 501 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook, dans la Ville de Coaticook ;

**ATTENDU** que le mauvais état du système d'évacuation du barrage met en péril les fonctions écologiques du milieu humide et hydrique par des variations de niveau d'eau importantes ;

**ATTENDU** que les travaux visent à assurer la restauration des fonctions écologiques du marais en stabilisant le niveau d'eau du milieu humide, tout en s'assurant que le barrage demeure de faible contenance ;

**ATTENDU** que ces travaux consistent principalement à aménager un nouveau déversoir dans la digue afin de reconnecter le milieu humide au cours d'eau en aval et à reprofiler la digue ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que la MRC désire se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivant du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure, avec la propriétaire, une entente sur la gestion du projet et la réalisation des travaux, conformément à la *Loi sur les Compétences municipales* ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend en compte une entente sur les travaux de restauration du marais de la Meder à Coaticook, laquelle a pour objectifs de déterminer les modalités des travaux ainsi que définir les obligations de chacune des parties et en fait sien comme si au long reproduit ;

**ATTENDU** que ladite entente n'a pas pour effet de soustraire les travaux à l'obtention d'autorisation de la part du gouvernement et de ces ministères, s'il y a lieu, ni à l'obtention d'un permis de l'inspecteur régional aux tout autres autorisations dans le cadre des travaux ;  
requis

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser le préfet et le directeur général à signer au nom de la MRC de Coaticook l'entente portant sur les travaux de restauration du marais de la Meder à Coaticook avec la propriétaire des lieux.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	38/45	83 %		

**ADOPTION**

CM2022-03-065

**4.2.5 ERREUR CLÉRICALE - 202.1 CODE MUNICIPAL -  
RÉSOLUTION CM2022-01-010 – APPROPRIATION DE  
SURPLUS À DES FINS BUDGÉTAIRES – PRÉVISIONS  
BUDGÉTAIRES 2022 – DÉPARTEMENT «TILLOTSON»**

**ATTENDU** que l'article 202.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) le secrétaire-trésorier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou un autre acte du



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise ;

**ATTENDU** que dans un tel cas, le secrétaire-trésorier doit joindre à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et déposer à la prochaine séance du conseil, une copie du document modifié et du procès-verbal de correction ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a adopté la résolution CM2022-01-010 appropriation de surplus à des fins budgétaires – Prévisions budgétaires 2022, le 19 janvier 2022 ;

**ATTENDU** que l'appropriation du surplus accumulé requise afin d'équilibrer les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2022 du département «Tillotson» au sein de la Partie I est un montant de 25 000 \$ et non de 2 500 \$ ;

**ATTENDU** qu'un zéro a été omis et qu'il s'agit d'une erreur cléricale ;

**ATTENDU** que cette omission se reflète également dans les totaux inscrits à la résolution ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Pamela B. Steen  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Roy

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ de modifier, conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le libellé du 8<sup>e</sup> ATTENDU de la résolution CM2022-01-010 ainsi que les totaux en conclusion de la résolution afin d'y corriger une erreur qui y apparaît de façon évidente à la simple lecture du document et elle se lira dorénavant comme suit :

«**ATTENDU** que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2022 du département «Général» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 70 000 \$ ;

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2022 du département «Conseil» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 3 000 \$ ;

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2022 du département «Sécurité publique» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 667 \$ ;

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2022 du département «Loisirs et culture» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 40 000 \$ ;

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2022 du département «Développement économique» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 65 000 \$ ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2022 du département «Évaluation» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 2 198 \$ ;

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2022 du département «Transport collectif» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 1 450 \$ ;

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2022 du département «Tillotson» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de **25 000** \$ ;

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2022 du département «Prévention incendie» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 6 000 \$ ;

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2022 du département «Ventes pour taxes» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 7 339 \$ ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Benoît Lavoie  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Steve Lanciaux

**IL EST RÉSOLU** d'approprier les surplus libres accumulés de l'exercice financier terminé au 31 décembre 2021 pour les montants tels que décrits à la présente, pour un total de **235 815** \$ pour les départements de la Partie I et de 7 339 \$ pour ceux de la Partie II et un grand total de **243 154** \$, tel que présenter, et ce, afin d'équilibrer les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2022.»

- de confier le mandat au secrétaire-trésorier de joindre une copie de la présente résolution à la résolution CM2022-01-010 et d'apporter les mentions de correction en marge de celle-ci.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	38/45	83 %		

ADOPTION

**5.0 TRÉSORERIE**

**5.1 PAIEMENT DES COMPTES**

**5.1.1 COMPTES PAYÉS**

Le directeur général dépose la liste des comptes d'un montant total de 486 235,79 \$ payés au 16 mars 2022, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2022-03-066

**5.1.2 COMPTES À PAYER**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 40 610,37 \$ comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Lavoie

**IL EST RÉSOLU** d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 40 610,37 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	38/45	83 %		

ADOPTION

**5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES**

Le directeur général dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2022, pour le mois de février, comme ici au long reproduit.

**5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

CM2022-03-067

**5.3.1 AFFECTATION DES SOLDES NON UTILISÉES - EXERCICE FINANCIER 2021 - PARTIE I - DÉPARTEMENT « GÉNÉRAL » - PLANIFICATEUR ÉLÉ**

**ATTENDU** qu'un planificateur familial Éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ) est distribué gratuitement à l'ensemble des familles ayant un enfant d'âge préscolaire ou primaire du territoire de la MRC, et ce, depuis 9 ans ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'affecter le solde non utilisé au cours de l'exercice financier 2021 de ce fonds pour des parutions et des dépenses futures au profit dudit outil ;

**ATTENDU** que le solde devant être réservé au Planificateur ÉLÉ au 31 décembre 2021 est de 15 303 \$ ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Lyssa Paquette  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

**IL EST RÉSOLU** d'affecter à même le surplus d'exercice se terminant le 31 décembre 2021, de la Partie «I» à même le département «Général» un montant de 15 303 \$ au profit du Planificateur ÉLÉ de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	38/45	83 %		

ADOPTION

**6.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE**

CM2022-03-068

**6.1 RAPPORT ANNUEL DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - 2021**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le rapport de gestion des matières résiduelles pour l'année 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** que l'élue responsable des dossiers «Matières résiduelles» Madame Françoise Bouchard et le directeur général Monsieur Dominick Faucher en résumé les grandes lignes et faits saillants, ainsi que les impacts de la pandémie ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Michel-Henri Goyette  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

**IL EST RÉSOLU** d'adopter le rapport annuel de gestion des matières résiduelles pour l'année 2021, tel que présenté et de le transmettre aux municipalités locales.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	38/45	83 %		

ADOPTION





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2022-03-069

**6.2 SUIVI ANNUEL DES CONSTRUCTIONS**  
**RÉSIDENTIELLES – ARTICLE 59 LPTAA**

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a présenté en 2008, une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, chapitre P-41.1) à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

**ATTENDU** qu'un suivi annuel des constructions résidentielles autorisées sur les lots visés par la demande à portée collective doit être présenté ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte un tableau présentant les permis de la dernière année ainsi que l'ensemble des permis sur les lots visés depuis la décision favorable de la CPTAQ et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Steve Lanciaux  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Lavoie

**IL EST RÉSOLU** de transmettre pour information à la CPTAQ et à l'UPA-Estrie, une copie du tableau de suivi des permis émis sur les lots visés par la demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* pour l'année 2021.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	38/45	83 %		

**ADOPTION**

**7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**

Rien à signaler.

**8.0 AVIS DE MOTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**8.1 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE QUOTE-PART SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES DE LA PARTIE « I » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES**

**AVIS DE MOTION** est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) par la conseillère Pamela B. Steen qu'à une prochaine séance de ce Conseil sera présenté un règlement ayant pour objet d'établir une quote-part supplémentaire de 53 334 \$ pour les municipalités locales pour l'exercice financier 2022, et plus particulièrement celle relative au département «*Transport collectif*» de la Partie I.

**9.0 RÈGLEMENTS**

CM2022-03-070

**9.1 ADOPTION - RÈGLEMENT ÉDICTANT LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) RÉVISÉ DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK 2022-2028**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le règlement numéro 2-319 (2022) édictant le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook 2022-2028 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la séance du Conseil de la MRC du 16 février 2022 ;

**ATTENDU** que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du Conseil lors de ladite séance ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 16 février 2022 ;

**ATTENDU** que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit d'édicter le PGMR révisé de la MRC de Coaticook suite à l'approbation de son contenu et l'émission le 16 février 2022 d'un avis de conformité par Recyc-Québec quant aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) et à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du projet modifié soumis par la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que conformément à l'article 53.20.3 de la LQE, le nouveau PGMR de la MRC entrera en vigueur le jour de l'adoption de ce règlement ;

**ATTENDU** que les dates du plan d'action ont été ajustées pour la période 2022-2028 en raison de la date d'entrée en vigueur ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Françoise Bouchard  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Lyssa Paquette



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'approuver et adopter le «règlement n° 2-319 (2022) édictant le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook 2022-2028» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 2-319 (2022), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière ;
- ▶ de faire parvenir une copie dudit règlement accompagné du PGMR à Recyc-Québec ;
- ▶ de publier sur le site Internet de la MRC le nouveau PGMR, son sommaire ainsi qu'un avis faisant état de son entrée en vigueur.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	38/45	83 %		

**ADOPTION**

**9.2 PRÉSENTATION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE QUOTE-PART SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES DE LA PARTIE « I » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES**

**PRÉSENTATION** est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC, et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet d'établir une quote-part supplémentaire de 53 334 \$ pour les municipalités locales, et ce, pour



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

l'exercice financier 2022, et plus particulièrement celle relative au département «Transport collectif» de la Partie I.

Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement, sa portée et les implications pour les municipalités locales (soit le coût et le mode de paiement, toutefois le mode de financement n'est pas applicable). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil.

**LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ** par la greffière et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

**10.0 AUTRES AFFAIRES**

CM2022-03-071

**10.1 RAPPORT ANNUEL – GESTION CONTRACTUELLE – EXERCICE 2021**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, introduit par la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (PL 122), la MRC doit déposer au moins une fois l'an, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle ;

**ATTENDU** que ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la MRC en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son règlement sur la gestion contractuelle ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le rapport annuel pour l'année 2021 et en fait sien comme si au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Simon Madore

**IL EST RÉSOLU** d'adopter le rapport annuel 2021 sur la gestion contractuelle à la MRC de Coaticook, tel que présenté.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	38/45	83 %		

ADOPTION

## 10.2 SÉANCES DU CONSEIL

CM2022-03-072

### 10.2.1 SEPTEMBRE 2022

**ATTENDU** qu'une séance ordinaire du Conseil de la MRC de Coaticook est prévue le 21 septembre 2022 en conformité avec la résolution CM2021-11-229 ;

**ATTENDU** qu'un avis public du calendrier a été donné à cet effet le 25 novembre 2021 conformément à l'article 148.0.1 du *Code municipal* du Québec ;

**ATTENDU** que le calendrier peut être modifié par le conseil, par un nouvel avis public et une résolution à cet effet ;

**ATTENDU** qu'il est opportun de déplacer la séance du Conseil de la MRC prévue le 21 septembre 2022, et ce, afin de permettre aux élu-es d'assister au 80<sup>e</sup> congrès de la Fédération québécoise des municipalités à Montréal ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Pamela B. Steen

### IL EST RÉSOLU

- ▶ de modifier la date de la séance ordinaire de septembre du Conseil de la MRC de Coaticook, telle qu'adoptée aux termes de la résolution CM2021-11-229, ainsi celle-ci se tiendra le 20 septembre 2022 ;
- ▶ de procéder à la publication d'un avis public à cet effet conformément à la réglementation en vigueur à la MRC.

### VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	38/45	83 %		

ADOPTION

**10.2.2 AVRIL 2022 ET SUIVANTES**

Suite à l'allègement des mesures sanitaires en vigueur et le déconfinement, les élu-es ont discuté de l'endroit où se tiendra la séance d'avril du Conseil de la MRC. Il est convenu qu'elle se tiendra de nouveau en présentiel à la salle Wallace. Il sera également permis pour les élu-es qui le souhaitent d'y assister par un moyen technologique.

**10.3 MOSAÏQUE – PRISE DE PHOTOGRAPHIES**

Des plages horaires seront ouvertes avant la séance d'avril afin de procéder à la prise de photographies des élu-es en vue de la nouvelle mosaïque du Conseil de la MRC.

CM2022-03-073

**10.4 JOURNÉE DE RÉFLEXION ANNUELLE (LAC-À-L'ÉPAULE) – DATE ET LIEU**

**ATTENDU** que la 80<sup>e</sup> édition du Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) devrait avoir lieu cette année du 22 au 24 septembre 2022 ;

**ATTENDU** que les sujets qui y sont discutés alimentent également parfois ceux de la journée de réflexion ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Lavoie

**IL EST RÉSOLU** de tenir la journée annuelle de réflexion des élus de la MRC le mercredi 28 septembre à compter de 8h30 à la salle de l'Épervier, si celle-ci est disponible, ou autre mode de participation selon les directives alors émises par la Santé publique.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	38/45	83 %		

**ADOPTION**

**11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS**

**11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC**

**11.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2022**

La greffière dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 9 mars 2022.

CM2022-03-074

**11.1.2 FQM - LES ÉLU-ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN**

**ATTENDU** que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sollicite l'appui de la MRC dans ses démarches pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie et de demander au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse ;

**ATTENDU** que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine ;

**ATTENDU** que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoqué la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens ;

**ATTENDU** qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations ;

**ATTENDU** que les élu-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes ;

**ATTENDU** que la volonté des élu-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits ;

**ATTENDU** que la volonté des élu-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien ;

**ATTENDU** que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, lors de sa rencontre du 9 mars 2022 comme si au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Simon Madore

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans ses démarches pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie et de demander au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse ;
- ▶ d'inviter les citoyens à participer à l'effort de solidarité collectif et humanitaire envers le peuple ukrainien ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution au Premier ministre du Canada, à la ministre des Affaires étrangères, au Premier ministre du Québec, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'à la députation régionale.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	38/45	83 %		

**ADOPTION**

**11.2 COMITÉ RÉGIONAL DU DÉVELOPPEMENT**  
**ÉCONOMIQUE (CDÉ) DE LA MRC**





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**11.2.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2022**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement Économique (CDÉ) de la MRC de Coaticook 1<sup>er</sup> mars 2022.

**11.3 COMITÉ RÉGIONAL – MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT (CMNE) DE LA MRC**

**11.3.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 8 MARS 2022**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Milieux naturels et environnement de la MRC de Coaticook du 8 mars 2022.

CM2022-03-075

**11.3.2 ÉCOCENTRES - SERVICES PROFESSIONNELS – PLANS ET ESTIMATIONS**

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a mandaté Services EXP Inc. en 2021 pour réaliser une étude d'avant-projet pour implanter deux écocentres régionaux permanents à Waterville et Coaticook ;

**ATTENDU** que bien que l'étude d'avant-projet ait été réalisée, les coûts des deux projets doivent être revus à la baisse ;

**ATTENDU** que les services professionnels requis cette fois-ci consistent à :

- cibler les coupures possibles ;
- pour l'écocentre de Waterville : révision du plan concept et révision de l'évaluation de coût ;
- pour l'écocentre de Coaticook : modification majeure du plan et de la modélisation 3D afin de réduire les coûts de terrassement ;
- réalisation du calcul des volumes d'excavation et révision de l'évaluation de coût ;
- augmentation du degré de précision ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend en compte l'offre de services professionnels de Services EXP Inc. à cet effet et en fait sien comme si au long reproduit ;

**ATTENDU** que les relevés d'arpentage et le sondage du roc sont exclus de l'offre de services soumise ;

**ATTENDU** que l'octroi d'un tel contrat *comporte une dépense inférieure au seuil d'appels d'offres publics* tel que prescrit aux articles 935 et suivants du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)* et peut être octroyé de gré à gré ;

**ATTENDU** que la MRC a adopté le 13 septembre 2018, le règlement n° 4-021 (2018) – «Règlement sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook», et ce, conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)* et plus particulièrement l'article 938.1.2 ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que la MRC a adopté le 16 juin 2021, le règlement n° 4-021.1 (2021) – «Règlement sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook», et ce, conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) ;

**ATTENDU** que ces règlements ont comme objectif commun d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux naturels et environnement de la MRC, lors de sa rencontre du 8 mars 2022 comme si au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Simon Madore  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Lavoie

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'accepter l'offre de services professionnels de Services EXP Inc., telle que présentée dans le cadre du projet d'écocentres permanents ;
- ▶ d'affecter et d'engager pour l'instant que le crédit net d'un montant de 6 404,24 \$ dans la Partie I, département «Général», au sein de la catégorie de fonctions «Hygiène du milieu – Matières résiduelles, Services professionnels, poste 02 45220 446 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement des honoraires professionnels tels que présentés, sur réception des factures à cet effet.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	38/45	83 %		

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**11.4 COMITÉ RÉGIONAL – OCCUPATION DU TERRITOIRE (COT) DE LA MRC**

**11.4.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 9 MARS 2022**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Occupation du territoire (COT) de la MRC du 9 mars 2022.

**11.4.2 PORTRAIT – SENTIMENT DE SÉCURITÉ DANS LES ESPACES PUBLICS DE LA MRC DE COATICOOK**

Conformément à la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021, qui vise à soutenir des projets concrets d'envergure locale, régionale et nationale, le Secrétariat à la condition féminine a procédé à la signature d'une entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes avec des partenaires de la région de l'Estrie au printemps 2020, dont le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la table de concertation régionale de groupes de femmes de l'Estrie (ConcertAction Femmes Estrie) ainsi que 6 MRC de l'Estrie. Le Centre des femmes «Le point d'ancrage» est devenu porteur de projet pour cette entente dont le plan d'action prévoit notamment l'identification et la création de milieux sécuritaires exempts de violence dans les MRC de l'Estrie. La MRC de Coaticook s'est démarquée en demandant un portrait du sentiment de sécurité dans les espaces publics de son territoire. Le rapport est donc remis à titre d'information aux membres du Conseil de la MRC. Il a également été partagé avec la Sûreté du Québec.

**11.5 COMITÉ RÉGIONAL - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (CDC) DE LA MRC**

**11.51 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 8 MARS 2022**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional - Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook du 8 mars 2022, la présidente Madame Nathalie Dupuis en fait un bref résumé. Il fut également discuté de la prochaine rencontre avec le directeur du Centre de services scolaires des Hauts-Cantons où les nouveaux élu-es seront invités à participer ou à acheminer leurs questions & commentaires.

**11.5.2 FONDS VITALITÉ DES MILIEUX DE VIE**

CM2022-03-076

**11.5.2.1 ENVELOPPE DE COMPTON – LES COMPTONALES**

**ATTENDU** qu'un projet de nouveaux kiosques au Marché de Compton ainsi que l'ajout de sentiers accessibles aux personnes à mobilité réduite a fait l'objet d'une présentation pour une aide financière du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que ledit projet fut analysé ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC prend en compte le rapport d'analyse ainsi que les recommandations du Comité régional - Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 8 mars 2022 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Simon Madore  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'entériner le projet présenté par les Comptonales et accorder l'aide financière du Fonds vitalité des milieux de vie d'un montant total de 22 600 \$ de l'enveloppe réservée à la municipalité de Compton
- ▶ de requérir de la direction générale la préparation d'un protocole à convenir entre la MRC et le promoteur du projet pour le projet retenu pour une aide financière dans le cadre du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'autoriser le préfet et le directeur général à signer ledit protocole au nom de la MRC ;
- ▶ d'autoriser la trésorerie à verser les montants d'aide financière en respect des engagements et selon les modalités établies dans lesdits protocoles.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	38/45	83 %		

**ADOPTION**

CM2022-03-077

**11.5.2.2 ORGANISME ADMISSIBLE**

**ATTENDU** que la «Fiducie d'utilité sociale» est une forme de propriété associée à un patrimoine, ce n'est pas une entreprise, bien que celle-ci soit administrée par un conseil de fiduciaires qui gère le bien qui leur est confié dans un but d'intérêt général ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que ce type d'organisme n'est pas exclu, mais n'est pas clairement inclus dans la Politique d'investissement du Fonds Vitalité Milieux de Vie de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** qu'il est opportun d'apporter la précision ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC prend en compte le rapport d'analyse ainsi que les recommandations du Comité régional - Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 8 mars 2022 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Henri Pariseau  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU** de préciser la Politique d'investissement du Fonds Vitalité Milieux de Vie de la MRC de Coaticook afin que les fiducies sociales soient dorénavant admissibles si celles-ci sont à but non lucratif et qu'elles sont inscrites auprès du Registraire des entreprises du Québec (REQ).

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	38/45	83 %		

**ADOPTION**

**11.6 COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) – VOLET SERVICES POLICIERS**

**11.6.1 COMPTE-RENDU DU CSP – VOLET POLICIERS DU 23 FÉVRIER 2022**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Sécurité publique (CSP) – Volet services policiers de la MRC de Coaticook du 23 février 2022. L'élu-responsable des dossiers de sécurité publique et Président du CSP Monsieur Benoît Roy en fait un bref résumé.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**11.7 COMITÉ RÉGIONAL CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)**

**11.7.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 10 MARS 2022**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional consultatif agricole (CCA) de la MRC de Coaticook du 10 mars 2022.

CM2022-03-078

**11.7.2 DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CCA**

**ATTENDU** que la MRC a adopté le 19 janvier 2022 le «règlement 4-028 remplaçant le règlement 4-022 (2018) créant les comités régionaux de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et établissant les règles de régie interne» ;

**ATTENDU** que le Comité consultatif agricole est un comité obligatoire en vertu des articles 148.1 et suivants de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) ;

**ATTENDU** que les membres du CCA sont nommés par le conseil de la MRC, selon leur intérêt ;

**ATTENDU** que le Comité consultatif agricole de la MRC de Coaticook sera composé de douze (12) membres ainsi répartis :

- trois (3) représentant(e)s du conseil de la MRC dont l'élu-e responsable des dossiers agricoles, l'élu-e responsable des dossiers «Forêt» et le préfet/la préfète ;
- huit (8) producteurs/productrices agricoles au sens de la *Loi sur les producteurs agricoles* (RLRQ, chapitre P-28) qui résident sur le territoire de la MRC et qui seront choisis par le Conseil de la MRC parmi ceux qui sont inscrits sur une liste qui sera dressée par l'Union des producteurs agricoles (UPA) de l'Estrie ;
- une (1) personne qui réside sur le territoire de la MRC qui n'est ni un(e) producteur/productrice agricole, au sens de la Loi, ni un(e) élu(e) ;

**ATTENDU** que le mandat des membres est d'une durée de deux (2) ans, mais que ceux-ci sont rééligibles ;

**ATTENDU** qu'il serait souhaitable de limiter le nombre de mandats afin d'apporter un certain renouveau au sein du comité et d'impliquer la relève et de tenter d'assurer une certaine représentativité du territoire et de diversification des cultures ;

**ATTENDU** que les membres du Conseil de la MRC aimeraient également que les membres-producteurs/productrices agricoles soient actifs en production ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la liste de producteurs/productrices agricoles au sens de la *Loi sur les producteurs agricoles* proposés par l'UPA-Estrie ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Pamela B. Steen  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Roy



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ de modifier le «règlement 4-028 remplaçant le règlement 4-022 (2018) créant les comités régionaux de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et établissant les règles de régie interne» afin de limiter le nombre de mandats des membres producteurs/productrices à un maximum de 12 ans et de préciser que pour être rééligibles ceux-ci doivent être toujours activement en production ;
- ▶ de désigner comme membres producteurs/productrices agricoles au sens de la *Loi sur les producteurs agricoles*, les personnes suivantes et afin d'assurer une certaine stabilité et une rotation, de déterminer l'échéance de ce nouveau mandat (par la suite le terme de 2 ans prévu au règlement trouvera application) soit :

Siège	Nom	Provenance	Échéance
1	André Couture	COM	Décembre 2023
2	Marie-Pierre Dubeau	MAR	Décembre 2024
3	Gérard Duteau	STH	Décembre 2023
4	Philipp Stirnimann	STE	Décembre 2024
5	Jacques Masson	COM	Décembre 2023
6	Rock Simard	STA	Décembre 2024
7	Donald Madore	COA	Décembre 2023
8	Yannick Véronneau	COA	Décembre 2024

- ▶ de désigner comme représentante des citoyens, Madame Sonia Montminy ;
- ▶ d'adresser une lettre de remerciement à Madame Michèle Lavoie pour son implication durant de nombreuses années.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	38/45	83 %		

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**11.8 TABLE DES MRC DE L'ESTRIE (TME)**

**11.8.1 RÉSUMÉ DES DÉCISIONS ET INFORMATIONS –  
SÉANCE DU 27 JANVIER 2022**

La greffière dépose le résumé des décisions de la rencontre du 27 janvier 2022 de la Table des MRC de l'Estrie (TME).

**11.8.2 RÉSUMÉ DES DÉCISIONS ET INFORMATIONS –  
SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2022**

La greffière dépose le résumé des décisions de la rencontre du 24 février 2022 de la Table des MRC de l'Estrie (TME).

**12.0 CORRESPONDANCE**

**12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»**

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives, s'il y a lieu suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

**12.2 LE CAB EXPRESS – INFOLETTRE N° 111**

La greffière dépose à titre d'information, le n° 111 du bulletin d'informations CAB Express du Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook.

**13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

**13.1 PRÉFET**

Le préfet, Monsieur Bernard Marion fait un bref retour sur ses principales activités.

**13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER**

Les élu-es font également un bref retour sur leurs principales activités à titre de conseillers régionaux de la MRC.

**14.0 AFFAIRES DIVERSES**

**14.1 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS**





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**14.1.1 ÉQUIPE DE LA MRC - INFOLETTRE**

Madame Amélia Carr, agente en communication marketing décrit brièvement les principaux dossiers en cours, pour l'équipe de la MRC.

**14.1.2 FÉLICITATIONS - PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT QUÉBEC - CATÉGORIE JEUNE BÉNÉVOLE -PRIX CLAUDE MASSON**

Le directeur des finances Monsieur Kévin Roy est absent de la séance du Conseil puisqu'il est le lauréat, pour son engagement et ses actions, du prix Claude Masson (catégorie Jeunes bénévoles 14-35 ans), dans la 24<sup>e</sup> édition des Prix Hommage au bénévolat du Québec, dont la cérémonie se déroulait ce soir en présence du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Les élu-es souhaitent lui adresser de chaleureuses félicitations pour son implication et saluer son dynamisme et son engagement à titre de parent bénévole et président de la fédération des comités de parents du Québec.

**15.0 RETOUR SUR LA SÉANCE**

Rien à signaler.

**16.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h16.

---

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

---

**LE PRÉFET**

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)*.

Les documents relatifs à la séance sont classés sous le code 102-102, séance ordinaire du conseil du 16 mars 2022.

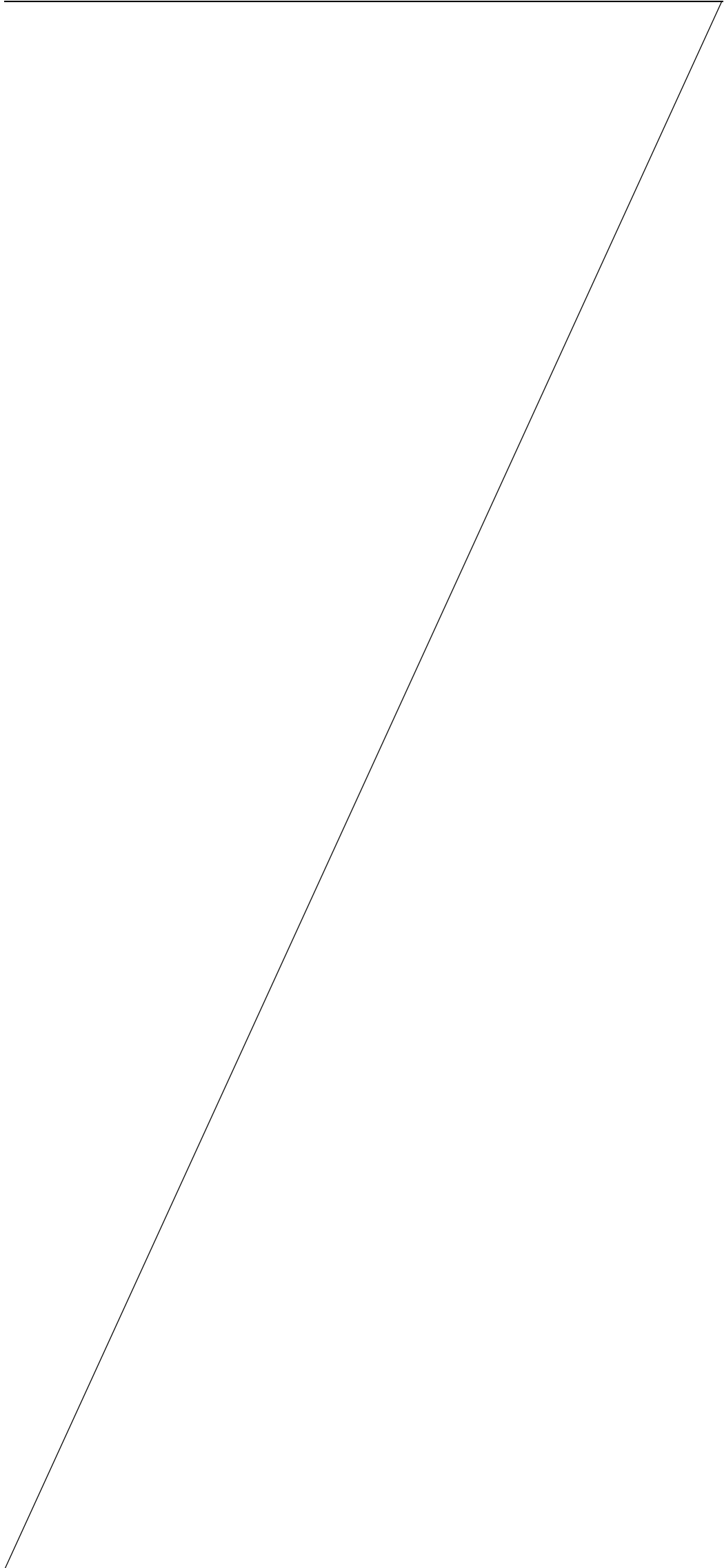
---

Responsable des archives

---



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**régionale de Comté (MRC) de Coaticook**





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

---

---